



Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2024/06-19

Objet : Protocole transactionnel avec la société JRC-APR sas pour la reprise de matériels de nettoyage au pôle sportif

L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix-huit juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Jean-Marc FRUCTUS Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER (délibération n° I – 19h45).

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Isabelle TRAPPIER
Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE
Jean-Philippe ANTOINE à Sophie LAFEUILLADE
Stéphanie NOGUES à Éric FROMMWEILER

Absents :

Clotilde FRETÉ
Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



N°2024/06-19 : Protocole transactionnel avec la société JRC-APR sas pour la reprise de matériels de nettoyage au pôle sportif

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil et notamment ses articles 2044 et 2052 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023/11-53 en date du 15 novembre 2023 portant sur le nettoyage des bâtiments communaux pour le lot I ;

Considérant la proposition de rachat, en l'état, de la balayeuse électrique et la laveuse, y compris accessoires, du pôle sportif par la société JRC-APR située zone industrielle du Phare, 11 rue Bernard Palissy, 33700 Mérignac ;

Considérant le projet de protocole d'accord transactionnel en annexe ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale « Finances, Informatique, Ressources Humaines et Travaux, Urbanisme » en date du 11 juin 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**

Autorise la signature d'un protocole d'accord transactionnel pour la proposition de rachat du matériel de nettoyage du pôle sportif, à savoir une balayeuse électrique et une laveuse,

Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel conformément au modèle annexé à la présente,

Dit que les recettes du montant de 3 000€ seront imputées au budget de la commune.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 24 juin 2024

Le secrétaire de séance

Isabelle TRAPPIER



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 24/06/2024
Document rendu exécutoire le 24/06/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur
Général des Services
PASCAL PARISSIER